Image not found or type unknown

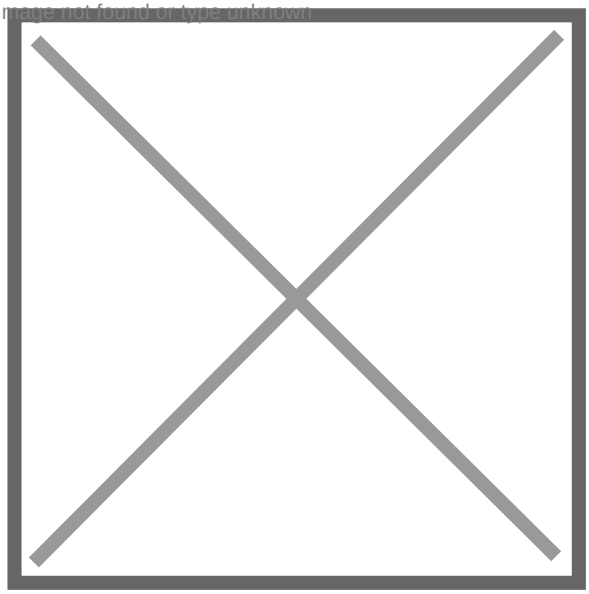

# Doute suite au verdict de la médecine du travail

Par **Devilju**, le **13/08/2013** à **10:38**

Bonjour,

Mon amie est professeur de fitness et elle s'est mise en arrêt suite à une douleur au niveau du genou. Mais elle a fait passée cela pour un accident de travail. Or, elle n'a pas fait de faux mouvement ou autre. C'est juste suite à des gestes répétitifs (comme des flexions).

Suite à cela, la médecine du travail a déclaré qu'elle ne pouvait plus exercer ce métier.

Comment cela se passe ? J'ai entendu parler que le gérant devait nous verser une indemnité ? Est ce vrai ?

Merci d'avance

Par **DSO**, le **13/08/2013** à **16:54**

Bonjour,

Je pense que le médecin du travail a déclarée votre amie inapte définitif à tout poste dans l'entreprise.

Si c'est le cas, l'employeur a 1 mois pour licencier votre amie s'il ne peut pas la reclasser.

Les indemnités légales de licenciement sont doublées et votre amie aura droit à une indemnité spéciale équivalente à l'indemnité compensatrice de préavis.

Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **16:10**

Bonjour

Votre amie est toujours en arrêt? L'employeur a reconnu l'accident du travail et en a fait la déclaration auprès de la CPAM.

Votre amie est salariée du club de sport?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés